



Compte rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2019

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Monsieur Serge Bavard, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Michel Bon, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Madame Olga Pecaud (procuration à Madame Annick Niporte), Madame Sandrine Renault (procuration à Madame Nathalie Vieillard)

Absents : Monsieur Philippe Michaud, Madame Nathalie Weill, Madame Claudine Lenet, Monsieur Christophe Leloup.

Madame Antoinette Graff est désignée secrétaire de séance

1- Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2019.

2- CCTIV- Fixation des attributions de compensation

Le maire rappelle que le conseil communautaire de la CCTIV a, dans sa réunion du 21 mars 2019, approuvé la méthode dite de fixation libre des AC. Il propose au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la méthode explicitée dans le rapport de la CLECT approuvé par la majorité qualifiée des communes.

Il précise que dans la méthode dite libre ou dérogatoire, le montant des AC pourra être diminué du montant des charges transférées. En cas de rejet, il est rappelé que c'est la méthode de droit commun qui s'appliquera pour la commune et que le delta sera à la charge de la CCTIV.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la méthode dite libre ou dérogatoire pour le transfert de charges périscolaire, restaurant scolaire et le FPIC 2018.

3- Régies de recettes

A la demande du comptable assignataire, il est proposé au conseil municipal d'actualiser les délibérations de création de régies de recettes du camping et de la piscine, devenues obsolètes en raison de l'évolution réglementaire, et de créer une régie de recettes pour l'activité du centre d'hébergement.

Le maire propose également de délibérer sur la gratuité des abonnements remis au CCAS pour les personnes bénéficiant de la banque alimentaire.

Il est précisé que le régisseur du camping et le régisseur de la piscine sont saisonniers, et que le régisseur du centre d'hébergement est un agent titulaire. Ils sont nommés par arrêté du maire.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'actualiser les régies camping et piscine, de créer une régie « centre d'hébergement », et fixe la gratuité des abonnements remis au CCAS.

4- Clôture du budget lotissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité de clôturer le budget lotissement, les résultats de ce budget seront intégrés au budget principal de la commune lors du vote du budget primitif 2020.

5- Subventions aux associations

Le maire donne lecture des attributions de subventions aux associations. Il apporte des précisions comme suit :

- Baisse de la demande de l'amicale du personnel due à des départs en retraite et au transfert de personnel à la CCTIV. Cette subvention finance les chèques vacances, une assurance en capital décès, ainsi qu'une prime versée au 60 ans de l'agent.
- Baisse de la subvention pour l'association sportive du collège et augmentation de la subvention pour la coopérative du collège pour l'activité des classes aménagées théâtre.
- Subvention exceptionnelle pour Ciné rencontre, dans le cadre du 1000ième film.
- Culottes courtes : abandon de la subvention exceptionnelle contre l'acquisition de tablettes financées directement par la commune.
- Is Selongey Football est séparé du Sporting Club Selongéen, la subvention 2019 est donc également dissociée.
- K Danse : baisse de la subvention de fonctionnement en contrepartie de l'utilisation importante du foyer (+de 20 fois par an)
- Sourire de Caly, nouvelle association, aide de 250 €
- Les chevrons des 3 rivières, nouvelle association valorisant les voitures anciennes de la marque Citroën, 150 € de fonctionnement, + subvention exceptionnelle si manifestation.
- Selongey Quad Nature, nouvelle association 150 € de fonctionnement, + 150 € pour achat d'un barnum.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions présentées lors de la séance du conseil, Dominique Duchamp s'abstient.

6- Fonds de concours SICECO

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO pour les travaux suivants :

Travaux	Montant total	Contribution à la charge de la commune
Extension de l'éclairage public- zone artisanale	11 545.52 €	6 927.50 €
Ajout de 2 points lumineux- rue des Moutons et Rieppe	13 896.29 €	8 338.41 €
Mise en valeur du Calvaire-rte de Boussenois	5 069.48 €	3 041.85 €
Rénovation de Coffret	3 800.52 €	760.10 €

7- Demande de subvention CDG 21- Village Côte d'Or

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter le conseil départemental au titre du dispositif Village Côte d'or pour financer le projet d'arrosage automatique du terrain d'honneur de football à hauteur de 5 000 €.

Le projet est estimé à 25 000 € HT. Le maire précise que les travaux ne seront réalisés qu'en 2020 compte tenu des contraintes techniques.

8- Demande de subvention DETR

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter les services de l'Etat au titre de la DETR pour financer le projet de rénovation de la toiture du foyer Lescure à hauteur de 35% de la dépense subventionnable.

Le projet est estimé à 133 000 € HT, pour lequel la commune a bénéficié de 60 000 € de la société Energies Tille et Venelle au titre des mesures d'accompagnement du développement éolien. La dépense subventionnable est de 73 000 €. Le montant de la subvention sollicitée est de 25 550 €.

9- Frais écolage 2018-2019

Il est proposé au conseil municipal de fixer les frais d'écolage pour l'année 2018-2019.

Les coûts réels de fonctionnement en 2017/2018, étaient de 1163 € par élève pour l'école maternelle et 450 € par élève pour l'école élémentaire. L'année précédente le montant des frais d'écolage était fixé à 650 € pour les enfants de l'école maternelle et à 401 € pour les enfants de l'école élémentaire. Il est précisé que 17 enfants en maternelle et 28 enfants en élémentaire sont concernés par cette disposition.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité par 14 voix pour et 1 abstention (D. Duchamp), les frais d'écolage pour l'année 2018-2019 comme suit :

- 410 € pour les élèves de l'école élémentaire
- 675 € pour les élèves de l'école maternelle.

10- ZA-Cession de terrain

Monsieur Éric THIBAUT souhaite réserver la parcelle ZS 132 située sur la zone artisanale afin d'y implanter son entreprise « TIBO-DEGO ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de lui céder la parcelle ZS132 d'une superficie de 3239 m² au prix de 5€ HT le m². La signature de l'acte d'acquisition n'interviendra que lorsque son dossier technique et financier sera validé. Si dans un délai de 2 ans, le permis n'est pas déposé, la délibération correspondante deviendra caduque. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

11- Parcelle AH 211 – Classement dans le domaine public+ parcelle AH 208

- Afin d'éviter la constitution de servitudes pour accéder à la parcelle AH 212, et de faciliter l'accès à cette parcelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de classer dans le domaine public la parcelle AH 211 d'une superficie de 54m².
- Suite à un échange, la commune est désormais propriétaire de la parcelle AH 208 d'une superficie de 52 m². Afin de permettre l'aménagement plus aisé de la rue du Petit Cerf, le conseil municipal décide à l'unanimité de classer cette parcelle dans le domaine public de la commune.

12- Informations diverses et questions des conseillers

- La Campagne de dépiégeage arrive à son terme.
- Une demande de piégeage de blaireau a été formulée par plusieurs riverains habitant le secteur du Trou Roussel
- Début des travaux route d'Is sur Tille semaine 21 pour une durée de 3 mois.
- Les travaux de rénovation des dalles de la Chapelle Sainte Gertrude sont en cours.
- La commune met en place un système d'information et d'alerte aux habitants, « Panneau Pocket », via une application sur smartphone, tablette ou ordinateur. Le coût pour la commune est de 290 € annuel. L'enregistrement des messages sera effectué par le secrétariat.
- Le panneau d'information situé place des halles présente de graves dysfonctionnements, une réflexion est engagée afin d'envisager son remplacement.
- La commune est victime d'actes de vandalisme à répétition (éclairage public, portail de l'hôtel de ville, boîte aux lettres de riverains etc...), une des solutions serait la mise en service d'une caméra mobile.
- La compétence eau et assainissement est transférée à la CCTIV à partir du 1^{er} janvier 2020.
- La piscine de plein air ouvre au public du samedi 1^{er} juin au samedi 31 août.

La séance est levée à 21h25

La secrétaire de séance

Antoinette Graff



Le Maire

Gérard Leguay